Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-071_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°071-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 6 novembre 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **22** - Votants : **23**

Séance du mardi 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame LONCLE Marie-Pierre

OBJET : Décision Modificative budgétaire n°1 – Budget Commune

Alors qu'approche la fin de l'exercice comptable 2026, plusieurs crédits de fonctionnement relevant du chapitre des dépenses de personnel nécessitent d'être réajustés dans le document budgétaire.

Inscriptions liées aux dépenses de personnel :

Un certain nombre de dépenses de personnel liés à des arrêts maladie prolongés non-prévisibles conduisent à devoir réévaluer certaines lignes du chapitre des dépenses de personnel.

En effet, outre les dépenses supplémentaires induites (prises en charge du maintien des rémunérations), dont certaines ne sont pas totalement couvertes par l'assurance statutaire de la commune, ou alors avec un décalage vers le prochain exercice comptable (2027), les besoins en remplacement s'en sont trouvés augmentés.

RÉCAPITULATIF DES MODIFICATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	DEPENSES
60612 – Énergie - Combustibles	- 40 000 €
60621 – Combustibles	- 10 000 €
6068 – Fournitures non-stockées	- 8 000 €
	58 000 €
CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL	**DEPENSES**
6411 – Rémunérations personnel titulaire	+ 25 000 €
6413 – Rémunérations personnel non titulaire	+ 15 000 €
6450 – Charge de sécurité sociale et prévoyance	+ 18 000 €
	+ 58 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **APPROUVER** la Décision modificative n°1 du budget 2026 telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette décision modificative

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.